

DEC180391DR06

Décision portant nomination de M. Alain CHENU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7563 intitulée Laboratoire Energie et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7563 intitulée LEMTA et nommant Monsieur Pascal BOULET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23/02/2018

Considérant que M. Alain CHENU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 3 février au 11 mars 2004**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain CHENU, ingénieur d'études hors classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7563 intitulée LEMTA, à compter du 26/02/2018.

M. Alain CHENU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain CHENU, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 26/02/2018

Le directeur de l'unité
Pascal BOULET

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT